

Afrique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1960)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I. ACTIVITÉS PRATIQUES

Actions de secours et d'assistance

Les actions menées en 1960 par le Comité international de la Croix-Rouge¹ ont illustré à nouveau l'universalité du mouvement issu de la généreuse initiative d'Henry Dunant. Elles se sont étendues aux régions les plus diverses du monde et ont revêtu en même temps les caractères les plus variés. Il s'est agi, dans certains cas, d'actions de secours que l'on peut qualifier de « classiques ». En d'autres circonstances, le CICR a dû innover. Mais il a toujours pris soin de ne rien entreprendre qui ne fût strictement conforme à sa tradition presque centenaire et à son idéal d'humanité.

AFRIQUE

Congo

En 1960, l'activité principale du Comité international de la Croix-Rouge dans le continent africain s'est exercée au Congo ex-belge. Elle a pris des formes multiples.

Dès le début des troubles qui suivirent la proclamation de l'indépendance, deux délégués du Comité international de la Croix-Rouge se rendirent sur place pour prendre, d'entente

¹ Par souci de concision, le Comité international de la Croix-Rouge sera désigné dans le présent rapport par les initiales CICR.

avec les Autorités congolaises, les mesures destinées à secourir les victimes des événements.¹

La première action d'urgence du Comité international au Congo a visé d'abord à obtenir de tous le respect du signe de la croix rouge protégeant les zones neutralisées créées sur l'initiative de la délégation du CICR. Ces zones ont compris surtout des hôpitaux de Léopoldville et de Stanleyville. Toutes les parties en présence ont approuvé leur établissement et elles ont rendu les services que l'on attendait d'elles.

Les représentants du CICR se sont aussi occupés d'évacuer certains civils désireux de quitter le pays et qui, séjournant dans la brousse, se trouvaient coupés du monde extérieur. A partir de Léopoldville, munies de sauf-conduits du CICR, des colonnes d'ambulances des secours d'urgence de la Croix-Rouge congolaise ont parcouru la région pour prendre contact avec les personnes à évacuer et pour les conduire dans les centres d'accueil. Un avion portant le signe de la croix rouge a procédé à des opérations semblables dans la région de Stanleyville. En outre, la délégation du CICR distribua du lait en poudre et des produits vitaminés à la population congolaise, dans les quartiers extérieurs de Léopoldville.

Ces différentes actions ont réussi grâce à la collaboration des volontaires de la Croix-Rouge de la Jeunesse du Congo. Cette formation, qui dépendait auparavant de la Croix-Rouge de Belgique, est composée de jeunes Congolais entièrement dévoués aux idéaux humanitaires de la Croix-Rouge. Ces jeunes gens servirent d'interprètes et d'intermédiaires aux délégués du CICR, auxquels, grâce à leur connaissance du pays et des dialectes locaux, ils rendirent d'appréciables services.

Un autre délégué du CICR se rendit à Usumbura, dans le Ruanda-Urundi, pour organiser le rapatriement d'anciens

¹ Les délégués suivants ont séjourné au Congo en 1960 (dans l'ordre de leur arrivée): *MM. Charles Ammann, Geoffrey Cassian Senn, Georges Olivet, Pierre Gaillard, Louis de Chastonay, Claude Pilloud, Jean-Pierre Schænholzer, Edouard Louis Jaquet, Maurice Thudichum, René Fazel, Georges Hoffmann, Christian de Sépibus, Melchior Borsinger, Andréas Vischer.* Secrétaires: *M^{lle} Eliane Helfer, M^{me} Schænholzer et M^{lle} Sonia Baumann.*

membres des forces congolaises se trouvant dans ce territoire sous mandat belge et qui, étant l'objet de représailles de la part des tribus locales, demandaient à être ramenés à l'intérieur du Congo. Accompagnés de femmes et d'enfants, ils regagnèrent par petits groupes leurs provinces d'origine.

Assistance médicale. — L'action la plus importante de la Croix-Rouge au Congo a été l'assistance médicale, grâce à laquelle les hôpitaux des principales localités ont pu continuer à dispenser des soins à la population. En juillet 1960, le ministre de la Santé publique du Congo faisait part au délégué du CICR à Léopoldville des alarmes que lui causait la situation sanitaire de son pays et, au cours du même mois, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, lançait, par l'intermédiaire de l'OMS, un appel au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour que des équipes de médecins soient envoyées au Congo, afin d'y combler les vides laissés par le départ de nombreux médecins européens.

Les deux institutions internationales de la Croix-Rouge s'adressèrent aussitôt à un certain nombre de Sociétés nationales de la Croix-Rouge (Croissant-Rouge, Lion et Soleil Rouges), et leur appel suscita un large écho.

On souhaitait un concours d'équipes de deux natures : d'une part, des équipes comprenant un médecin ayant des aptitudes chirurgicales et une connaissance des maladies tropicales, accompagné de deux infirmières ; d'autre part des équipes composées d'un chirurgien, d'un médecin expert en médecine tropicale et de trois infirmières. Sans être obligatoire pour l'ensemble de ce personnel, la connaissance de la langue française était cependant recommandée pour au moins deux membres, dont le médecin. On prévoyait que la mission aurait une durée d'au moins trois mois. Quarante-huit heures après cet appel conjoint, neuf Sociétés nationales s'étaient déclarées prêtes à envoyer une partie du personnel demandé. La première de ces équipes, envoyée par la Croix-Rouge norvégienne, arrivait à Léopoldville, par avion militaire, le 25 juillet 1960. Neuf autres provenaient des pays suivants : Canada, Danemark,

Finlande, Iran, Liban, Suède et Yougoslavie. De plus, une équipe spécialisée dans la transfusion sanguine était déléguée par la Croix-Rouge néerlandaise. Le 28 juillet 1960, l'Organisation mondiale de la Santé, sur la base d'informations parvenues de Léopoldville, demandait au CICR et à la Ligue l'envoi urgent d'équipes médicales supplémentaires. En effet, pour appréciable qu'elle était, l'assistance apportée par les dix équipes déjà sur place était jugée insuffisante et c'est un nombre au moins équivalent d'équipes supplémentaires que l'OMS sollicitait à nouveau de la Croix-Rouge internationale. Ces informations, confirmées par les délégués du CICR, faisaient état de renseignements recueillis par le Ministère de la Santé congolais, selon lesquels les hôpitaux de la province du Kasai, et en particulier celui du chef-lieu à Luluabourg, se trouvaient complètement démunis de personnel médical ; il était probable que les rapports des autres provinces allaient révéler une situation analogue.

Le CICR et la Ligue décidèrent donc de lancer un second appel à 18 Sociétés nationales de la Croix-Rouge, qui n'avaient pas encore été sollicitées.

En liaison avec l'OMS et le Gouvernement congolais, on établit un plan, selon lequel les équipes médicales envoyées par ces Sociétés nationales seraient réparties dans les principaux hôpitaux civils du pays, sous la responsabilité du Comité international de la Croix-Rouge qui coordonnerait leur action, d'entente avec l'OMS et les Autorités congolaises ; la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge assumait pour sa part le recrutement, le transport et tous les aspects matériels de leur activité : accueil et logement des équipes, finances, personnel, etc.

Voici les termes de l'arrangement passé dès le 27 juillet 1960 entre le CICR et la Ligue pour fixer leurs compétences respectives :

- 1) Ces deux institutions s'accordent à reconnaître qu'en raison des troubles qui sévissent au Congo, toute action internationale de la Croix-Rouge dans ce pays est de la compétence du CICR.
- 2) Un appel sera adressé par la Ligue et le CICR à un certain nombre de Sociétés nationales choisies d'un commun accord pour leur

demander de mettre à disposition des équipes médicales pour le Congo.

- 3) Les équipes médicales qui seront fournies par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, en réponse à l'appel de la Ligue, seront placées au Congo sous la responsabilité directe du CICR qui coordonnera leur action.
- 4) Afin de contribuer au bien-être des membres de ces équipes et de régler des questions administratives internes qui se présenteraient, il est entendu que la Ligue enverra au Congo un agent de liaison. Cet agent de liaison agira en accord avec la délégation du CICR et la tiendra complètement informée de son activité. Il limitera ses démarches, sur place, à l'objet de sa mission, tel qu'il est défini ci-dessus.
- 5) Les équipes médicales des Sociétés nationales fonctionnant au Congo conserveront leur autonomie complète sur le plan médical et scientifique. Elles recevront cependant des directives générales pour l'exercice de leurs fonctions de la délégation du CICR, conformément aux arrangements qu'elle conclura elle-même à cet effet avec les Autorités locales, les représentants de l'OMS et, si besoin est, avec les Forces des Nations Unies.

La première phase de l'action fut l'arrivée et l'implantation des équipes. Un délégué du CICR les conduisait sur les lieux de leur travail, les présentait aux Autorités civiles et militaires locales et veillait à leur installation matérielle. Toutes, sans exception, se sont mises immédiatement au travail, remplaçant ainsi, au pied levé et avec un courage remarquable, les médecins que les circonstances avaient conduits à quitter le pays. La population les accueillit avec faveur et, ainsi, elles n'eurent pas trop à souffrir des troubles qui secouèrent plusieurs régions du Congo. Certaines équipes avaient apporté des quantités plus ou moins considérables de matériel chirurgical et de médicaments, les autres étaient ravitaillées en médicaments par les soins du Dépôt Central Médical et Pharmaceutique congolais, (DCMP). Presque toutes, d'ailleurs, trouvèrent sur place un équipement hospitalier suffisant et, parfois même, hautement satisfaisant.

Parmi les équipes qui restèrent à Léopoldville, l'une (hollandaise) reprit en mains le Service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge du Congo. Une autre équipe (un chirurgien

iranien et deux infirmières grecques) fut, sur l'initiative du Comité international de la Croix-Rouge, mise à la disposition du Service de santé de la Force publique, pour les camps militaires de la capitale.

Cette assistance médicale, assumée ainsi bénévolement au bénéfice du peuple congolais, représentait une contribution non négligeable du monde de la Croix-Rouge. Calculée pour une durée de trois mois, on pouvait en chiffrer le coût à 150.000 dollars au moins.

Une fois les équipes installées, une nouvelle phase commença : celle de l'activité médicale proprement dite. A cet effet, la délégation du CICR à Léopoldville s'efforça de rester en contact aussi étroit que possible avec les équipes médicales réparties dans les différentes régions du Congo. Les Nations Unies mirent à la disposition de la délégation un avion spécial qui permit de maintenir la liaison avec les équipes et d'assurer les transports nécessaires, de médicaments en particulier.

A la date du 15 octobre 1960, l'action médicale comprenait 28 équipes d'un effectif total de près de 100 personnes, dont 52 médecins, assistés d'infirmières, d'analystes, d'anesthésistes, d'interprètes, etc. Ces équipes provenaient de 20 différents pays : Australie, Canada, Danemark, Finlande, Grèce, Inde, Iran, Irlande, Japon, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République Arabe Unie, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Suède, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Vénézuéla.

A l'origine, on avait prévu cette activité d'urgence pour une durée de trois mois, se terminant à la fin d'octobre 1960. Cependant, à cette date, la situation exigeait encore la présence de nombreuses équipes.

Vu l'instabilité gouvernementale et les difficultés budgétaires, le Gouvernement congolais et l'OMS qui, en tant qu'organe spécialisé des Nations Unies, le conseillait, n'avaient pas encore pu réaliser leurs plans de relève des équipes de la Croix-Rouge par des médecins engagés sous contrat du Gouvernement congolais.

C'est pourquoi le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge annonçaient conjointement

tement, le 28 octobre 1960, que quatorze Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges avaient déjà accepté de prolonger de trois mois le séjour de leurs équipes médicales.

D'autres Sociétés nationales firent savoir ultérieurement qu'elles se joignaient à l'action ou qu'elles prolongeaient également la durée de la mission de leurs équipes, si bien qu'à fin décembre 1960, les équipes médicales des pays suivants continuaient de servir au Congo : Australie, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, Inde, Iran, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pologne, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Suède, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

Les équipes médicales des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont déployé au Congo, dans des conditions souvent très difficiles, un effort admirable. Leur activité est, dans un sens large, un hommage rendu à l'efficacité et à l'universalité de notre emblème commun, et le président du CICR, M. Léopold Boissier, a tenu à leur adresser, alors que s'achevait l'année 1960, le message suivant :

« L'année qui va se terminer a vu se réaliser une action unique dans les annales du mouvement universel fondé par le Comité international de la Croix-Rouge.

» C'est en effet la première fois que notre institution, presque centenaire, a eu à étendre une aide médicale d'une telle envergure à un pays tout entier. C'est la première fois également qu'elle a eu recours, avec l'aide de la Ligue, à la collaboration des Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour une action de cette sorte.

» En accomplissant avec abnégation votre tâche humanitaire dans des conditions particulièrement difficiles, vous faites honneur à la Croix-Rouge vers laquelle le monde entier se tourne avec toujours plus d'admiration.

» Mes collègues se joignent à moi pour vous dire combien nous sommes fiers de pouvoir compter sur vous tous qui, éloignés de vos foyers et de votre chère patrie, poursuivez votre activité bienfaisante au seuil de l'année qui s'ouvre.

» Du fond du cœur, je forme tous mes vœux pour votre bonheur et celui des vôtres, ainsi que pour l'accomplissement de votre mission et je tiens à vous assurer de mes sentiments de gratitude. »

Recherche de personnes disparues. — Voir rapport de l'Agence centrale de recherches sur les activités au Congo, p. 28.

Secours aux réfugiés. — Dans le Sud-Kasaï où les luttes tribales s'étaient développées, les membres du groupe ethnique Baluba, habitant les territoires occupés en majorité par les Lulus, avaient fui à la suite d'attaques répétées dirigées contre eux. Ils se réfugièrent dans les zones habitées uniquement par les Balubas, en particulier à Bakwanga. Aucun recensement officiel n'a été fait de ces réfugiés, mais on pouvait estimer leur nombre à près de 100.000. Leur situation alimentaire et sanitaire s'était dégradée et la famine sévissait. Aussi, la délégation du Comité international de la Croix-Rouge au Congo, agissant en collaboration avec le service de ravitaillement d'urgence des Nations Unies, procéda-t-elle, au prix de grosses difficultés, à deux distributions de vivres, représentant 40 tonnes. Ces secours, fournis par l'ONU, ont été transportés par avion de Léopoldville à Luluabourg puis de Luluabourg à Bakwanga. Tous ces transports furent convoyés par un délégué du CICR qui, en outre, a organisé et contrôlé les distributions aux réfugiés. Mais, à la suite des opérations militaires entreprises dans cette région, l'action de secours a dû être temporairement interrompue en raison de l'insécurité et des troubles.

A la fin de l'année, après une mission d'inspection de ses délégués sur place, le CICR étudiait avec les Nations Unies, les moyens de secourir les très nombreux réfugiés Balubas qui se trouvaient encore au Sud-Kasaï et souffraient cruellement de la famine. Devant l'ampleur des besoins constatés, les Nations Unies assumèrent la responsabilité de l'action de secours qui suivit et certaines Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont tenu à s'y associer avec le concours de la Ligue.

Développement de la Croix-Rouge au Congo. — La délégation du CICR prêta également ses services à la jeune Croix-Rouge

du Congo, actuellement en formation. Filiale de la Croix-Rouge de Belgique jusqu'au début de 1960, elle est présentement en voie d'organisation. La Société et la délégation du CICR entreprirent conjointement des démarches auprès du Gouvernement congolais pour l'engager à adhérer aux Conventions de Genève et à conférer à la jeune Société nationale sa reconnaissance officielle. Rappelons ici que les juniors de la Croix-Rouge congolaise ont accompli un magnifique travail au début de juillet, lors de l'évacuation massive de civils européens. En août, ils ont repris et étendu les distributions de lait et de vitamines dans les principales communes de la ville de Léopoldville, grâce à un premier don du CICR, puis à des dons réguliers du service de ravitaillement d'urgence de l'UNICEF. La collaboration de la Croix-Rouge du Congo a également été très précieuse à la délégation du CICR dans les activités susmentionnées.

Détenus. — Le CICR s'est efforcé, dès le début des troubles au Congo, d'apporter son assistance aux prisonniers militaires, de même qu'aux personnes arrêtées et incarcérées pour des raisons politiques. Les multiples démarches entreprises à cet effet par les représentants du CICR au Congo ont abouti, dans de nombreux cas, à des résultats positifs. La délégation du CICR a ainsi participé à la libération et au rapatriement, de Léopoldville à Bruxelles, de quinze militaires belges blessés dans la seconde quinzaine d'août. Un médecin du CICR a convoyé ces blessés de l'hôpital de Léopoldville jusqu'à leur arrivée à Bruxelles.

D'autre part, lors de visites à l'intérieur du Congo, les délégués du CICR sont également intervenus en faveur de détenus politiques congolais, notamment à Stanleyville et à Luluabourg. Les représentants du CICR ont visité, à plusieurs reprises, des établissements pénitentiaires, négocié et obtenu des libérations de détenus et organisé, dans d'autres cas, le ravitaillement de certaines prisons à court de vivres à la suite des événements.

En décembre, ses délégués ont visité, à Léopoldville, la prison de Luzumu (où ils se sont entretenus notamment avec

des hommes politiques de la province Orientale), et, à Stanleyville, la ferme-école Lula où étaient détenues plusieurs personnalités du Gouvernement central. Le 27 décembre, le délégué-médecin du CICR put se rendre au camp militaire Hardy, à Thysville, et s'y entretenir avec M. Patrice Lumumba et ses codétenus.

D'autre part, un délégué du CICR au Katanga obtint du gouvernement de M. Tchombé l'autorisation de visiter les prisons de Buluo et de la Kasapa, où se trouvaient plus de mille détenus politiques.

Dans l'ensemble, le CICR s'est efforcé de visiter tous les détenus politiques qui lui étaient signalés, et cela dans toutes les régions du Congo et quelles que fussent les tendances politiques, la race ou la qualité des détenus.

Fédération de Rhodésie et du Nyassaland

Le délégué du CICR dans la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, M. G. C. Senn, a procédé à de nouvelles visites de personnes détenues par suite des troubles de l'année précédente. Ainsi, en avril et mai, ce délégué s'est rendu dans les prisons de Domasi et de Zomba, ainsi qu'au camp de Kanjedza, puis, en novembre et décembre, à la prison de Marandellas et au centre d'assignation à résidence de Gokwe. Dans chacun de ces établissements, il a pu examiner librement les conditions de détention et s'entretenir sans témoin avec les prisonniers.

Cameroun

Le Dr Ernest Gloor, vice-président, a représenté le CICR aux cérémonies organisées le 1^{er} janvier 1960 à Yaoundé pour marquer la proclamation de l'indépendance camerounaise. Il a été reçu par le chef du Gouvernement, M. Amadou Ahidjo, et profita de son séjour pour encourager la création d'une Société de la Croix-Rouge au Cameroun, dont les statuts étaient alors à l'étude. Par la suite, le CICR fit à l'Hôpital central de Yaoundé un envoi de matériel de pansement et de spécialités pharmaceutiques.



Photo C.-G. George, Genève

Max Huber à sa table de travail (1944)



CONGO — *Distribution de lait aux réfugiés, près de Bukavu, sous le contrôle d'un délégué du CICR, M. Hoffmann (octobre).*

ALGÉRIE — *Au centre de regroupement de El'Mehir (Sétif) : Distribution du lait offert par le CICR. Au milieu du groupe, un délégué du CICR, M. Muralti (décembre).*



Algérie

Comme les précédentes années, le CICR a poursuivi, en 1960, son activité en Algérie. Cette tâche, rendue difficile par les conditions du conflit, a cependant permis de venir en aide efficacement à certaines victimes des circonstances.

Assistance aux détenus en mains françaises

a) *En Algérie.* — En 1960, le CICR n'a pas pu, comme auparavant, envoyer en Algérie de mission destinée à visiter les prisons et camps où sont détenues les personnes arrêtées par suite des événements. Les Autorités françaises, en effet, lui avaient fait savoir qu'en raison d'une réorganisation de certains lieux de détention, notamment des centres d'hébergement et de tri, l'envoi d'une telle mission devrait être différé jusqu'au début de 1961.¹ Le CICR a néanmoins poursuivi son œuvre d'assistance aux détenus et internés en leur faisant parvenir divers secours. Par l'intermédiaire de son délégué permanent à Alger, M. Roger Vust, et, dans certains cas aussi, de la Croix-Rouge française, il leur a distribué 15.000 paquets de cigarettes ainsi que des vêtements, pour une valeur de 16.000 francs suisses.

b) *En métropole.* — Les délégués du CICR ont poursuivi, durant l'année écoulée, leur activité en faveur des détenus et internés algériens en France. Ils ont fait pour cela deux séries de visites dans des lieux de détention. Ce furent, en février, mars et avril, les centres d'assignation à résidence surveillée de Neuville-sur-Ain, de Saint-Maurice l'Ardoise (Gard), du Larzac (Dordogne) et de Vadenay (Seine-et-Marne). Puis, au début de l'été, ils visitèrent une vingtaine de prisons dans diverses régions de France, ainsi que le « centre d'identification judiciaire de Vincennes ». Partout, ils examinèrent le régime de détention et purent, selon l'usage, s'entretenir librement et sans témoin avec les détenus de leur choix. A la suite de ces

¹ Ces visites ont eu lieu à cette date. On en trouvera la relation dans le prochain rapport d'activité.

visites, les délégués ont présenté diverses demandes et ont fait des suggestions relatives au régime de détention. D'autre part, un rapport de caractère général a été remis au Gouvernement français à la suite de chacune de ces visites.

Les prisonniers ayant été autorisés à organiser entre eux des cours scolaires, le CICR a fait remettre aux détenus indigents des articles de papeterie. Par la suite, il leur envoya des livres d'étude, notamment des manuels de grammaire, de géographie, d'histoire, de littérature et de sciences. La valeur totale de ces dons s'est élevée à 10.000 francs suisses environ.

En outre, 2.000 paires de bottes de caoutchouc ont été remises à des internés des centres de triage et 5.000 paquets de cigarettes distribués à des personnes hospitalisées.

Signalons enfin les multiples démarches entreprises auprès des Autorités, aussi bien en Algérie qu'en métropole, concernant des cas individuels : détenus, internés, personnes disparues, demandes de secours, etc.

Assistance aux populations regroupées. — Le CICR s'est occupé, comme il l'avait fait à partir de 1957, de secourir les populations — et surtout les femmes et les enfants — séjournant dans les centres de regroupement. En janvier, grâce à des dons reçus en Suisse, il a expédié des produits vitaminés et des médicaments d'une valeur de 20.000 NF, au Comité de la Croix-Rouge française à Alger. Ces secours furent ensuite distribués dans les centres par les équipes itinérantes de cette Société, en présence d'un délégué du CICR. A la même époque, le CICR, répondant à une demande du comité de Tizi Ouzou de la Croix-Rouge française, envoya, également à destination de regroupés, un millier de boîtes de lait condensé.

En novembre, le CICR, grâce à des dons divers, fut en mesure d'envoyer des secours plus importants à cette catégorie de victimes des événements. Des vivres, (35 tonnes de lait en poudre et 2 tonnes et demie de potage concentré, d'une valeur globale de 175.000 francs suisses) furent mis à la disposition de la Croix-Rouge française, qui les fit distribuer dans les camps de regroupés par les soins de ses équipes itinérantes et de ses comités locaux.

Du 28 novembre au 18 décembre, une mission du CICR, composée de MM. P. Gaillard, R. Vust et J. Muralti, se rendit sur place pour organiser les distributions.

Accompagnés de représentants de la Croix-Rouge française, les délégués ont visité une vingtaine de centres de regroupement. Ils ont pu constater l'ampleur des tâches médico-sociales accomplies par les infirmières des équipes itinérantes françaises qui, au moyen de camions aménagés en dispensaires ambulants, se rendent d'un centre à l'autre pour apporter leurs soins aux femmes et aux enfants.

Assistance à des prisonniers aux mains de l'ALN — Sans relâche, le CICR, en 1960, a poursuivi ses démarches en faveur de prisonniers français capturés par l'Armée de libération nationale algérienne. Ainsi, fin janvier 1960, le délégué général du CICR au Proche-Orient, M. D. de Traz, s'est rendu à Tunis pour solliciter du GPRA une réponse satisfaisante aux propositions générales formulées par le Comité international en mai 1958 en vue d'humaniser le conflit d'Algérie. En même temps, il appuya les nombreuses demandes de nouvelles faites par l'Agence centrale de recherches au sujet de militaires et civils français disparus ou présumés captifs de l'ALN. Aucune de ces démarches n'a abouti.

Le 11 juin, le GPRA informa le CICR de sa décision d'adhérer aux Conventions de Genève du 12 août 1949. Sans se prononcer sur l'aspect juridique de cette adhésion, le CICR l'enregistra comme une réponse positive à son mémorandum de mai 1958. Il reprit donc ses démarches auprès du GPRA et de ses représentants en vue de mettre au point les mesures pratiques devant en résulter pour l'aide aux prisonniers de l'ALN : communications des listes nominatives de ces prisonniers ainsi que de messages familiaux, création d'une agence de renseignements, autorisation de visites de délégués du CICR. A la fin de 1960, ces démarches du Comité international n'avaient malheureusement donné aucun résultat. Le CICR déplore vivement le caractère infructueux de ses efforts, qu'il compte néanmoins poursuivre sans relâche.

Sauv. en août